

N° SIRET : 20006759300398
 Statut : VENTE DE CARBURANTS
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTES ADMINISTRATIFS
 Année : 2021
 Département : CREUSE
 Poste Comptable : TRESORERIE D'AUZANCES B
 Date d'édition : 23/03/2021

Objet : Informations - ADOPTS 9 60E

DELIBERATION 0991-058
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 49
Nombre de suffrages exprimés	= 58
VOTES : Contre = 0	Pour = 58
Date de convocation : 11/03/2021	Abstentions = 0

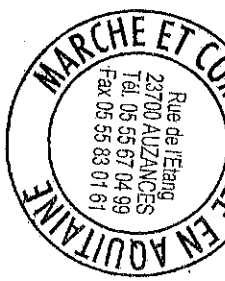
Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M^{me} VENTENAT après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMIENEN, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A - B	-17 921,01
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (410 555,50 - 417 895,87)	-7 340,37
Déficit d'exploitation reporté (B = FD 002)	-10 580,64
Solde d'exécutoire de la section d'investissement F = D + E	60 805,27
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (4 015,00 - 6 266,94)	-2 251,94
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	63 057,21
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	60 805,27
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire en réserves (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	17 921,01

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET J, ROUX Y, BOUDINEAU T, CHAUSSAT J, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMIENEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARRIE C, FAUCHER P, FAUCONNET J, FERRIER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASSA A, GRAVIERE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEYARD B, MICHON MH, MONTEL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMONF, PICHOT N, SIMONET Y, SOULEBOT JM, TRIMOUILLARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP, Excusés : BRUNET ML, DESCLOUX B, DHUSTER E, NOVAIS M, POUVOIS : GALINDO A, VERDIERA, JOULOT JP, à DESARMIENEN C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMIENEN P, RAMOS G, à FAUCONNET J, ROULLAND R, à VENTENAT MF, VALTAD M, à DESGRANGES R, VERIGOULAVY S, à BASSALIE EN AQUITAINE



Pour expédition certifiée,
 Le Président,

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20210320-2021-058-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2021
 Date de réception préfecture : 31/03/2021